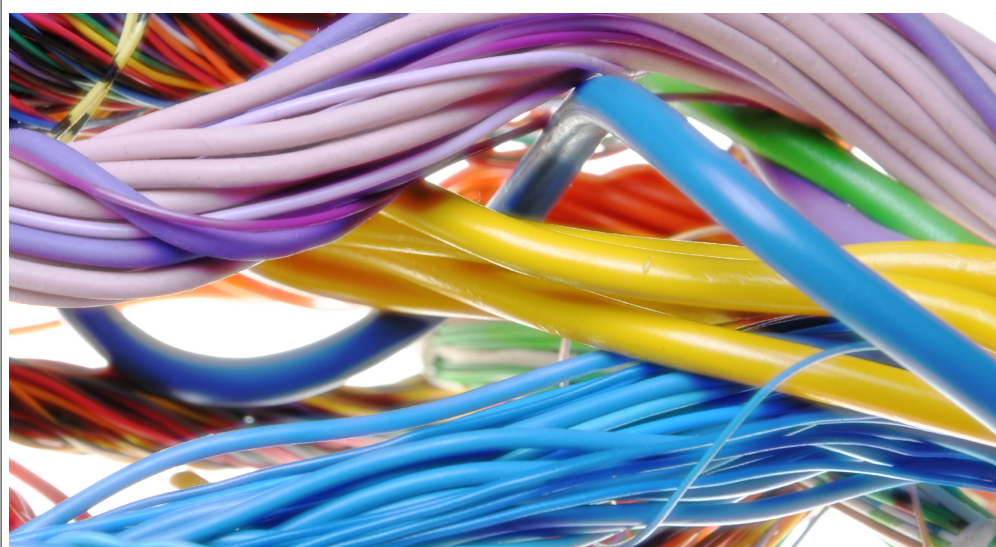


La neutralité du Net triomphe en Europe



La
neutralité
du Net
triomphe
en Europe

En publiant ses lignes directrices sur la neutralité du net qui s'imposent à tous les régulateurs européens, le BEREC a donné pleinement satisfaction aux organisations qui plaidaient pour une obligation la plus ferme possible de respecter le principe par lequel Internet s'est développé.

Le BEREC, qui regroupe les différents régulateurs des communications électroniques en Europe (dont l'Arcep en France), a publié mardi ses lignes directrices très attendues, sur l'implémentation par les autorités nationales des règles de neutralité du net prévues par la régulation adoptée par le Parlement européen en fin d'année 2015.

Le cadre général laissait quelques zones d'ombre, que le BEREC est venu combler au bénéfice d'une consultation publique menée cet été, qui a vu la société civile se mobiliser massivement. Plus de 500 000 réponses ont été envoyées à l'organisation.

Beaucoup craignaient que le BEREC ne laisse quelques trous béants dans les règles imposées aux opérateurs, d'autant plus après le coup de pression donné par ces derniers au prétexte du passage à la 5G vers 2020. Orange avait même affirmé qu'il n'y aurait pas de 5G avec la neutralité du net, la prochaine génération de réseaux mobiles imposant d'attribuer des droits d'utilisation de certaines fréquences ou certains protocoles en fonction des applications.

Mais le **texte publié mardi** obtient un satisfecit d'une limpidité rarissime de la part du lobby de la société civile European Digital Rights (EDRi). « *L'Europe fait désormais office de créateur de standard mondial dans la défense d'un internet ouvert, concurrentiel et neutre* », se réjouit dans un communiqué Joe McNamee, le directeur exécutif de l'association, en félicitant le BEREC.

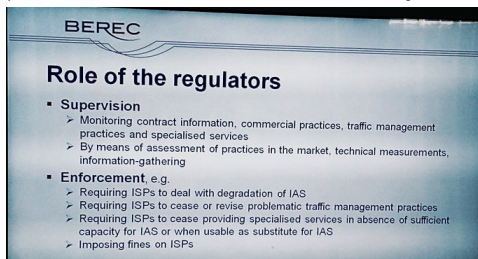
Thomas Lohninger, de l'organisation SaveTheInternet.eu créé pour faire pression sur le BEREC, parle même de « *triomphe pour le mouvement européen des droits numériques* », obtenu après « une très longue bataille, et avec le soutien d'un demi million de personnes ». Il assure qu'avec les lignes directrices publiées mardi, l'Europe affirme des « *principes qui font d'Internet une plateforme ouverte pour le changement, la liberté et la prospérité* ».

INTERDICTION DU ZERO-RATING

Les règles adoptées par le BEREC prévoient notamment de donner à l'Arcep et à ses homologues le pouvoir d'imposer des sanctions lorsque les FAI dégradent la qualité d'accès à des services, ou favorisent indûment un type de services par rapport à d'autres.

Elles interdisent aux opérateurs de créer des « services spécialisés » (proposés directement par les FAI, notamment via leurs box), qui ne respectent pas les règles de la neutralité du net, lorsqu'ils ont des équivalents en tant que services proposés normalement sur Internet, ou lorsqu'ils conduisent à minimiser la bande passante accordée à l'internet ouvert.

Aussi, les lignes directrices interdisent quasiment dans les faits la pratique du « zero rating », qui consiste pour un opérateur à ne pas bloquer ou facturer la bande passante consommée par une application spécifique (par exemple des forfaits qui incluent Facebook et YouTube mais pas Twitter et Dailymotion, ou qui permettent un accès illimité au cloud de l'opérateur mais pas à celui de Google ou Apple), ou par certains types d'applications. Ces pratiques contestées n'étaient pas interdites explicitement par le règlement européen. Elles ne le sont toujours pas formellement par le BEREC, mais les conditions fixées sont tellement strictes qu'il sera très difficile pour un opérateur de continuer à avoir recours au zero-rating.



Article original de Guillaume Champeau



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



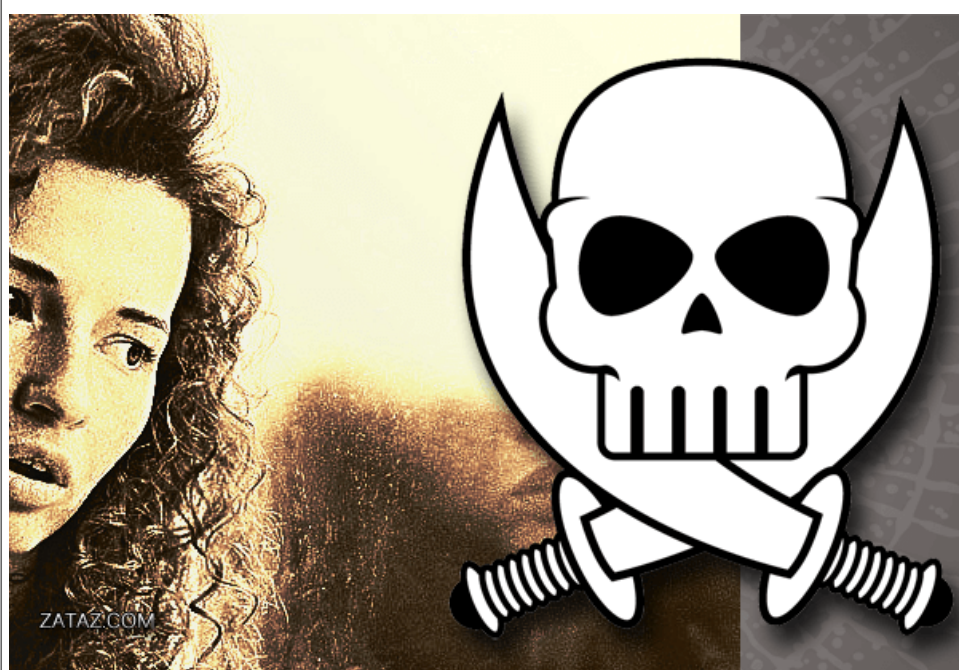
[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Un « triomphe » pour la neutralité du Net en Europe – Politique – Numerama

Des sites de rencontres touchés par des attaques

dites de leurre venant du réseau TOR



Des sites
de
rencontres
touchés
par des
attaques
dites de
leurre
venant du
réseau TOR

Les chercheurs mettent en garde contre une augmentation d'attaques par leurre visant les sites de rencontres venant du réseau TOR.

Les attaques par leurre sont montées via un site de rencontres concurrent pour détourner les utilisateurs d'un site victime vers celui de l'attaquant. La plupart de ces attaques ciblent de multiples services de rencontres et diffusent des spams à un grand nombre d'utilisateurs, en les invitant à rejoindre d'autres sites, probablement tous contrôlés par le même pirate. La motivation de l'instigateur de ces attaques semble donc claire, écarter les utilisateurs d'un site victime et les attirer vers le sien.

Les chercheurs d'Imperva ont récemment assisté à une augmentation des pirates utilisant le réseau TOR pour dissimuler leur identité et mener à bien ce type d'attaques.

Les attaques par leurre venant du réseau Tor se caractérisent par des messages en provenance de clients Tor à un taux relativement faible (mais régulier), de 1 à 3 demandes chaque jour, probablement pour passer sous le radar des mécanismes de limite de vitesse et éviter les contrôles de détection automatique des navigateurs. Malgré le taux très faible des demandes qu'Imperva a pu observer, il est probable que le nombre total de celles-ci soit beaucoup plus élevé, avec seulement quelques demandes exposées dans l'aperçu du trafic utilisateurs Tor.

Il faut également prendre en compte le déficit d'image que représente ces attaques menées par les centaines de faux profils très attractifs qui harcèlent les utilisateurs du site victime et qui abaissent la crédibilité de celui-ci.

Selon Itzik Mantin, directeur de la recherche de sécurité à Imperva : **« Ces attaques ont le potentiel de perturber considérablement le business des opérateurs de site de rencontres. En utilisant le réseau TOR les attaquants sont capables de cacher leur emplacement réel et leurs identités, ce qui les rends encore plus difficiles à détecter et à bloquer ».**

Afin de se protéger contre les attaques par leurre, il est recommandé aux sites de rencontre de surveiller de près les faux comptes et de fermer tout ce qui pourrait être considéré comme illégitime. Il est également conseillé de monitorer l'ensemble du trafic TOR et de bloquer toute activité suspecte.

Article original de Damien Bancal

Les conseils de Denis JACOPINI

Quelque soit l'e-mail reçu, ceci nous prouve une fois de plus qu'il est nécessaire de découpler notre vigilance. Sachez que le protocole d'envoi des e-mails, le fameux SMTP, se base sur la norme RFC 821 qui date de 1982. Ceci dit, vous comprendrez mieux si je vous dis que ce protocole ne prévoyait pas les dérives d'usages que nous connaissons aujourd'hui.

De nos jours, cette faille, exploitée à outrance par les pirates informatiques, autorise sans aucune difficulté l'usurpation d'identité. Avec les technologies d'aujourd'hui, n'importe qui peut se faire passer pour n'importe qui, et rien ne vous empêche de vous faire passer pour Larry Page ou Sergueï Brin (les fondateurs de Google en 1998) en créant une adresse e-mail de type larry.page@gmail.com ou sergei.brin@gmail.com pour peu que ces adresses e-mail ne soient pas prises. Pire, vous pouvez recevoir un e-mail indiquant le vrai nom et la vraie adresse e-mail de votre meilleur ami alors que vous répondez à une adresse e-mail légèrement différente, celle du pirate usurpant l'identité de votre ami...

De qui peut-on encore se fier ?

Besoin de conseils ? de formation ?, contactez Denis JACOPINI



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphoniques, traçage de mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : ZATAZ Des sites de rencontres touchés par des attaques dites de leurre venant du réseau TOR – ZATAZ

Devez-vous changer votre mot de passe DropBox ?



Devez-vous changer votre mot de passe DropBox ?

On vous demande de créer un nouveau mot de passe sur dropbox.com. Pourquoi et que devez-vous faire ?

L'entité propose de faire des sauvegardes de ses fichiers dans le Cloud, le fameux nuage. Bref, des disques durs hors de chez vous, hors de votre entreprise, sur lesquels vous déposez vos données afin d'y accéder partout dans le monde, et peu importe le support : Ordinateur, smartphone...

Depuis quelques heures, une vague de courriels aux couleurs de DropBox vous indique « **On me demande de créer un nouveau mot de passe sur dropbox.com. Pourquoi et que dois-je faire ?** », si les plus paranoïaques ont jeté la missive de peur d'être nez-à-nez avec un phishing, je me suis penché sur le sujet, histoire de m'assurer que l'alerte valait la peine d'être lancée. Je vais être rapide avec le sujet, oui, il s'agit bien d'un courriel officiel de la firme US.

Lors de votre prochaine visite sur dropbox.com, vous serez peut-être invité à créer un nouveau mot de passe. Une modification « **à titre préventif à certains utilisateurs** » souligne Dropbox. Les utilisateurs concernés répondent aux critères suivants : ils ont créé un compte Dropbox avant mi-2012 et ils n'ont pas modifié leur mot de passe depuis mi-2012. Vous commencez à comprendre le problème ? Comme je vous le révélais la semaine dernière, des espaces web comme Leakedsource, le site qui met en danger votre vie privée, sont capable de fournir aux pirates une aide précieuse. Comment ? En diffusant les informations collectées dans des bases de données piratées.

Que dois-je faire ?

Si, quand vous accédez à dropbox.com, vous êtes invité à créer un nouveau mot de passe, suivez les instructions sur la page qui s'affiche. Une procédure de modification des mots de passe qui n'a rien d'un hasard. Les équipes en charge de la sécurité de DropBox effectuent une veille permanente des nouvelles menaces pour leurs utilisateurs. Et comme vous l'a révélé ZATAZ, Leaked Source et compagnie fournissent à qui va payer les logins et mots de passe d'utilisateurs qui utilisent toujours le même sésame d'accès, peu importe les sites utilisés. Bref, des clients Adobe, Linkedin ... ont peut-être exploité le même mot de passe pour DropBox.

Bilan, les pirates peuvent se servir comme ce fût le cas, par exemple, pour ma révélation concernant le créateur des jeux Vidéo Rush et GarryMod ou encore de ce garde du corps de Poutine et Nicolas Sarkozy. Les informaticiens de Dropbox ont identifié « **d'anciennes informations d'identification Dropbox (combinaisons d'adresses e-mail et de mots de passe chiffrés) qui auraient été dérobées en 2012. Nos recherches donnent à penser que ces informations d'identification sont liées à un incident de sécurité que nous avons signalé à cette époque.** » termine DropBox.

A titre de précaution, Dropbox demande à l'ensemble de ses utilisateurs qui n'ont pas modifié leur mot de passe depuis mi-2012 de le faire lors de leur prochaine connexion.

Article original de Damien Bancal

Les conseils de Denis JACOPINI

Comme tout e-mail reçu, la prudence est de rigueur. Avant de valider l'authenticité d'un e-mail envoyé par une firme telle que Dropbox, nous avons dû analyser l'entête de l'e-mail reçu et comparer les données techniques de celles répertoriées dans les bases de données connues.

J'imagine que vous n'aurez pas le courage d'apprendre à le faire vous même ni que vous trouverez l'intérêt de consacrer du temps pour ça.

Comme chaque mise à jour demandée par un éditeur ou un constructeur, comme tout changement de mot de passe recommandé par une firme, nous vous conseillons de le faire en allant directement sur le site concerné.

Dans le cas de « Dropbox », nous vous recommandons de rechercher « dropbox.com » dans google ou de taper « dropbox.com » dans votre barre d'adresse et de vous identifier. Vous serez ainsi sur le site officiel et en sécurité pour réaliser la procédure demandée.

Attention

Vous ne serez en sécurité que si votre ordinateur n'est pas déjà infecté. En effet, taper un nouveau mot de passe si votre ordinateur est déjà infecté par un programme espion revient à communiquer au voleur une copie de vos nouvelles clés. Taper l'ancien mot de passe revient aussi à donner au voleur la clé permettant peut-être d'ouvrir d'autres portes !!!

Besoin de conseils ? de formation ?, contactez Denis JACOPINI



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

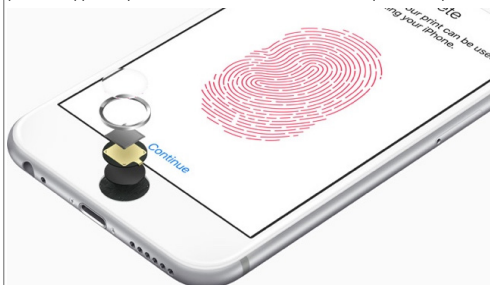
Les futurs iPhone pourraient renvoyer des données biométriques de leurs voleurs



Les futurs
iPhone
pourraient
renvoyer des
données
biométriques
de leurs
voleurs

Apple a déposé un brevet sur une méthode qui permettrait de glaner un maximum d'informations sur les voleurs d'iPhone, dont leur photo et une image de leur empreinte digitale.

Apple fait tout pour éviter que ses clients se fassent voler leur iPhone, et imagine donc un ensemble de stratégie pour décourager les voleurs. La firme de Cupertino permet déjà de localiser un téléphone à distance, de le verrouiller, ou encore d'effacer les données depuis son ordinateur. Mais prochainement, Apple pourrait aussi permettre à ses clients d'obtenir des informations biométriques et d'autres données liées au voleur potentiel d'un téléphone. Comme le remarque Apple Insider, le groupe a en effet obtenu cette semaine la publication par le bureau des brevets américain d'un nouveau brevet portant sur la « capture biométrique pour l'identification d'un utilisateur non utilisé ». Apple y explique que les différents capteurs d'un iPhone ou d'un iPad pourraient être utilisés pour rassembler un maximum d'informations sur le voleur, et les envoyer vers un ordinateur associé au compte Apple de la victime. La firme de Cupertino explique ainsi qu'il serait possible de reconstituer des empreintes digitales du voleur ou de toute personne qui tente d'accéder illégalement à l'iPhone, au besoin en combinant jusqu'à une quinzaine d'essais de lectures d'empreintes via son capteur Touch ID. Cette hypothèse est toutefois surprenante de la part d'Apple, qui avait rassuré sur le fait que le capteur qu'il avait conçu ne serait pas capable de restituer sur demande une image de l'empreinte digitale.



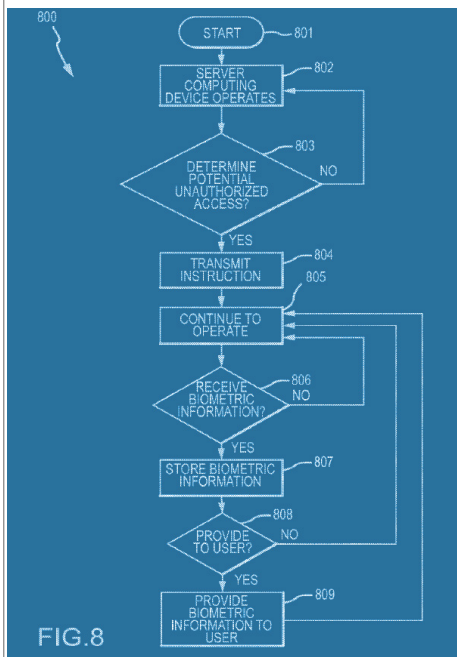
« Aucune image de votre empreinte n'est conservée par la fonctionnalité Touch ID. Celle-ci en stocke uniquement la représentation mathématique, et personne ne peut déterminer votre empreinte à partir de cette dernière », peut-on lire sur le site d'Apple. Il précise :

« La puce de votre appareil profite également d'une architecture de sécurité avancée, appelée Enclave sécurisée. Celle-ci permet de protéger codes d'accès et données liées aux empreintes. Ces dernières sont chiffrées et protégées par une clé, uniquement accessible via l'enclave sécurisée, qui utilise les données en question pour vérifier que votre empreinte correspond aux informations enregistrées sur l'appareil. L'enclave sécurisée est totalement indépendante des autres composants de la puce et des autres fonctionnalités d'iOS. Ainsi, iOS et toute autre application n'ont jamais accès aux données liées aux empreintes, et celles-ci ne sont ni enregistrées sur les serveurs Apple, ni sauvegardées dans iCloud ou ailleurs. Seule la fonctionnalité Touch ID a accès à ces données, qui sont incompatibles avec les autres bases de données d'empreintes. »

Dans ces conditions, il faudrait qu'Apple revoie l'architecture de ses iPhone et de Touch ID pour permettre la capture de l'empreinte d'un éventuel voleur, au risque de troubler l'image de protectrice de la vie privée qu'elle a mis du temps à construire.

Ce n'est pas tout. Apple imagine aussi capter des photos de celui qui cherche à débloquent un iPhone sans en avoir les droits, du son, des coordonnées GPS ou même des indications comme la pression de l'air, pour rassembler un maximum d'informations qui permettraient d'identifier avec certitude le coupable. Selon les configurations, les données pourraient être collectées et envoyées systématiquement, ou selon des scénarios plus fins (par exemple au bout de 5 essais infructueux, si l'iPhone est à un plus de 10 km de tel lieu, etc.).

Rien ne dit néanmoins qu'Apple souhaite véritablement mettre en œuvre ce brevet, qui ne traduit à ce stade qu'une idée et pas une intention de commercialisation. L'avenir le dira.



Article original de Guillaume Champeau



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Les futurs iPhone pourraient renvoyer des données biométriques de leurs voleurs
- Tech - Numerama

La cybercriminalité a de belles années devant elle



La cybercriminalité
a de belles
années devant
elle

Les prochaines années laissent entrevoir de beaux moments pour les cybercriminels de tout acabit. Les raisons expliquant cela sont nombreuses. Quelles sont-elles?

Suivre la scène de la sécurité informatique a ceci de particulier : c'est à la fois fascinant et grandement décourageant. C'est d'autant plus décourageant que les tendances présentes au cours des derniers mois laissent entrevoir de beaux jours pour les cybercriminels. Essentiellement, quatre raisons expliquent cela.

La multiplication des cibles potentielles

La première raison est assez évidente : il y a de plus en plus de cibles disponibles pour les criminels. La surmultiplication du nombre de plateformes exploitant Internet a pour effet de toutes les transformer en des opportunités potentielles pour des gens malintentionnés. La manifestation la plus flagrante de cette surmultiplication se transpose dans la fulgurante montée de l'Internet des objets.

Ce nouvel eldorado porte toutefois les gènes de sa propre insécurité. En effet, le marché est meublé par une multitude de joueurs, et leur intérêt porté à la chose sécuritaire est tout aussi variable. Ainsi, alors que l'objectif est d'occuper le marché le plus rapidement possible, bon nombre de joueurs impliqués dans la course à l'Internet des objets arrivent sur le marché avec des produits qui sont, volontairement ou involontairement, plus ou moins sécurisés.

Bref, nous sommes placés devant un cercle vicieux duquel nous ne pouvons pas nous sortir : plus de technologies signifient nécessairement plus de vulnérabilités et, conséquemment, plus d'opportunités criminelles. De plus, croire que l'on puisse mettre un frein à l'évolution technologique est illusoire.

Le difficile marché de la sécurité

Le contexte actuel rend les ressources extrêmement difficiles à conserver ou à acquérir pour les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens d'offrir des salaires élevés.

Alors que le domaine apparaît comme extrêmement complexe, le manque criant de main-d'œuvre est de plus en plus problématique dans les entreprises. Forbes affirme pourtant que ce secteur vaudra sous peu 75 milliards de dollars US et que le marché créera plus d'un million d'emplois.

Non seulement manque-t-il de spécialistes en sécurité, mais il manque aussi de plus en plus de pirates black hat sur le marché, faisant en sorte que les cybercriminels eux-mêmes se tournent de plus en plus vers des modèles de sous-traitance pour effectuer leurs opérations.

Ce manque d'expertise a pour effet de rendre l'économie globalement plus ou moins axée sur la sécurité. Certes, certains secteurs ont les moyens de leurs ambitions, mais le contexte actuel rend ces ressources extrêmement difficiles à conserver ou à acquérir pour les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens d'offrir des salaires élevés. Les effets sont bien sûr conséquents : la situation engendre une sécurité bien inégale, avec le lot de vulnérabilités qu'elle impose.

La rentabilité évidente

Autre point extrêmement important pour expliquer pourquoi la cybercriminalité aura le vent dans les voiles? C'est lucratif. La logique criminelle est relativement simple : il s'agit de faire le plus d'argent possible, le plus facilement possible. En somme, c'est le capitalisme en action.

Dans le domaine de la cybercriminalité, cela fonctionne décidément. On estime à 445 milliards de dollars US le marché de la cybercriminalité. Bon, je vous entends déjà geindre et dire que c'est fort de café. Soit. Admettons que ce soit la moitié moins, c'est tout de même 222 milliards, batinse!

Pour rappel, le budget du Canada est d'environ 290 milliards de dollars CA. C'est donc payant, et c'est bien dommage, mais les conséquences de la cybercriminalité sont minimes. Les chances d'arrêter les criminels sont plutôt basses (voir point suivant) et les peines encourues ne sont pas adaptées.

L'incapacité d'action des agences d'application de la loi

Les cybercriminels ont donc le beau jeu, puisque le risque de se faire prendre est extrêmement bas. En effet, les forces policières sont mal équipées pour confronter la cybercriminalité, faisant en sorte que trop souvent, elles doivent capituler devant les actions commises par les criminels. Dans les cas les plus extrêmes, les agences tenteront de déployer les efforts nécessaires pour faire culminer une enquête, mais cela se fera à grands coups de contrats avec le secteur privé afin de se procurer l'expertise nécessaire pour résoudre le crime en question. Le fait que le FBI ait versé un montant de 1,3 million à un groupe de «chercheurs en sécurité», considérés par plusieurs comme ayant des mœurs on ne peut plus douteuses, pour accéder aux données présentes dans l'iPhone du terroriste de San Bernardino en est, en soi, la manifestation la plus éloquent.

Lutter contre la cybercriminalité demande essentiellement quatre choses. Une culture particulière, une collaboration internationale, des moyens et des techniques disponibles, et des compétences de pointe dans le domaine des technologies. Le dur constat qu'il faut faire, c'est qu'outre la collaboration internationale, les autorités compétentes n'ont pas les moyens pour atteindre les trois autres prérequis. Par conséquent, la vaste majorité des corps policiers ne s'attaqueront aux cybercrimes que lorsque les infractions sont trop exagérées.

La somme de toutes les peurs

Au final, ce qui est le plus inquiétant dans cette situation, c'est que plus le temps avance, plus les réseaux de cybercriminels deviennent solides, sophistiqués et ont de plus en plus de moyens. Les laisser agir en toute impunité a pour effet de les rendre toujours plus coriaces, ce qui rendra la tâche de lutter contre eux d'autant plus difficile à long terme. Il faudra que l'on prenne le problème à bras le corps une fois pour toute, sinon, nous risquons d'avoir de mauvaises surprises dans les prochaines années.

Article original de branchez-vous.com



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

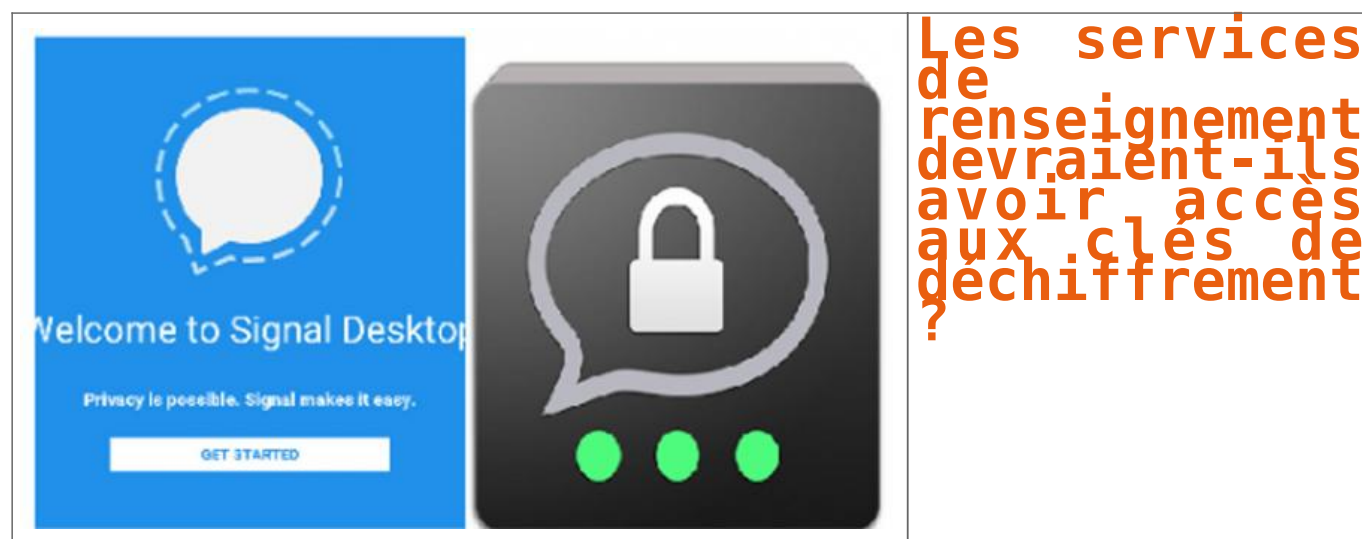
- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Les services de renseignement devraient-ils avoir accès aux clés de déchiffrement ?



Une initiative franco-allemande va tenter de convaincre les acteurs internationaux d'Internet et de l'informatique de la nécessité d'ouvrir leurs codes et leurs chiffrements pour lutter contre le terrorisme. Des voix s'élèvent au nom de la sécurité et des libertés.

Après le conseil restreint de Défense à l'Élysée le 4 août 2016, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a parlé chiffre. Avec son homologue allemand, Thomas de Maizière, il a proposé le 23 août une initiative européenne à vocation internationale pour « faire face au défi du chiffrement, une question centrale dans la lutte antiterroriste ». Le sujet est brûlant. Pas seulement depuis l'assassinat du père Hamel par des usagers de Telegram, d'ailleurs pas considéré comme la solution la plus hermétique d'un marché en plein essor.

Outre Telegram, les terroristes, des criminels et des gens très soucieux de l'intégrité de leurs communications utilisent pléthore de dispositifs de chiffrement comme ChatSecure, Conversations, Kontalk, Signal, Threema ou WhatsApp (même s'il appartient à Facebook depuis 2014), sans parler des anonymes Tor (réseau décentralisé) ou ToX (pair à pair). Là n'est d'ailleurs pas la question centrale. L'ennemi pourrait émigrer vers d'autres cieux numériques voire créer son propre outil chiffré...

Incapable de casser le code

Depuis l'audition à l'Assemblée le 10 mai de Patrick Calvar, le directeur général de la sécurité intérieure, la pression monte. Pour les attentats de Bruxelles, le DGSI avoue que « même une interception n'aurait pas permis de mettre au jour les projets envisagés puisque les communications étaient chiffrées sans que personne soit capable de casser le chiffrement ». Face au chiffrement aléatoire et autres complications futures, le DGSI a une réponse martiale : « Je crois que la seule façon de résoudre ce problème est de contraindre les opérateurs. » Nous y voilà. En février, le FBI s'est heurté au refus d'Apple de livrer les données de l'iPhone d'un des meurtriers de Daech qui a tué 14 personnes à San Bernardino le 2 décembre 2015. Avant que le FBI n'annonce avoir réussi à casser le chiffre de la pomme...

Bernard Cazeneuve ne dit pas autre chose. Il prend pour exemple sa négociation avec les majors d'Internet en février 2015 qui a permis d'élaborer une charte sur le retrait des contenus et le blocage des sites haineux. « Sur le chiffrement, il faut que nous ayons la même méthode, la même volonté, le sujet est crucial. »

Sauf qu'un courrier, publié par Libération, du directeur de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et lui-même cryptologue, Guillaume Poupard, affirme le contraire aux autorités : « Un affaiblissement généralisé serait attentatoire à la sécurité numérique et aux libertés de l'immense majorité des utilisateurs. » Permettre une intrusion des services de renseignement (par des « portes dérobées ») pourrait profiter à des gens ou des États (pas seulement islamiques) mal intentionnés. Quelle tendance va l'emporter ? En cette époque sécuritaire, de l'état d'urgence éternel et du désarroi politique...

Article original de Olivier Berger



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

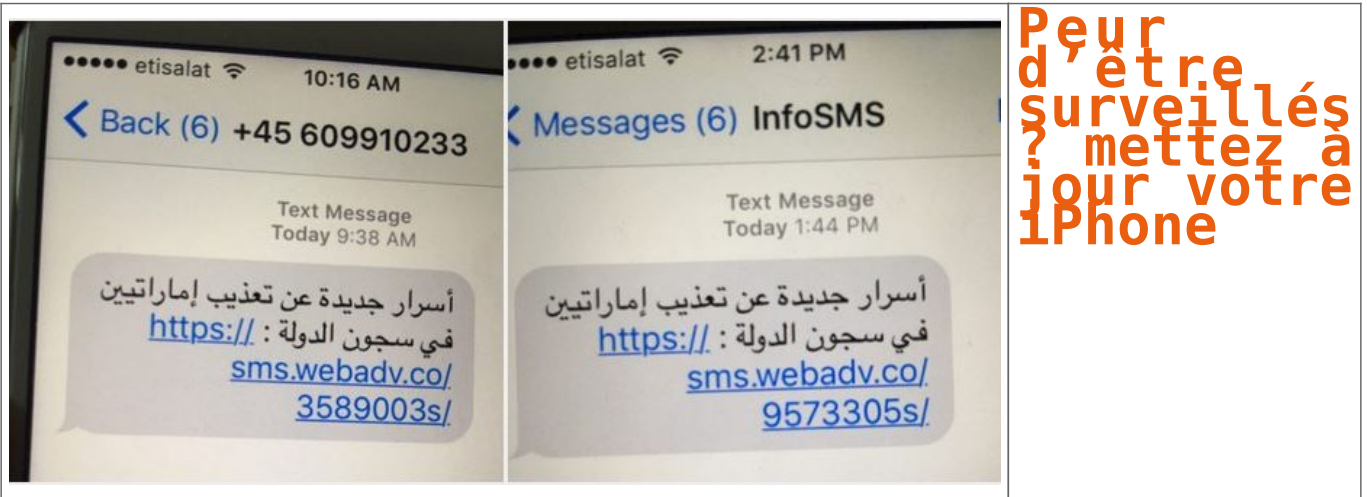


[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Lutte contre le terrorisme : Faut-il ouvrir la porte du chiffrement aux services de renseignement ? – La Voix du Nord

Peur d'être surveillés ? mettez à jour votre iPhone





Original de l'article mis en page : Trois failles zero day d'iOS servaient à espionner des dissidents

Ransomware : Locky se fait passer pour un fichier système Windows



Une variante du ransomware Locky se fait passer pour un fichier DLL dans l'espoir de tromper les filtres de sécurité.

Toujours plus vicieux. Le ou les groupes de cybercriminels qui se cachent derrière le Locky ne cessent de faire évoluer l'un des plus populaires ransomware de la Toile. Objectif : déjouer les dernières mises à jour des solutions de protection et attraper toujours plus de victimes dans les filets. Victimes qui, rappelons-le, n'auront d'autre choix que de payer une rançon (généralement en bitcoin) pour récupérer leurs données si elles n'ont pas pris soin de faire des sauvegardes.

Aux dernières nouvelles, la dernière variante de Locky se distingue en se cachant derrière un fichier .DLL et non plus derrière un .EXE comme précédemment. Les DLL (Dynamic Link Library) sont des bibliothèques logicielles exploitées par Windows pour exécuter une application. « Ce que nous trouvons le plus intéressant dans cette dernière vague Locky est qu'au lieu de télécharger un binaire EXE, ce composant ransomware arrive maintenant en tant que binaire DLL, soulignent les chercheurs en sécurité de Cyren. Qui plus est, le fichier DLL ainsi téléchargé est personnalisé pour empêcher les scanners de virus de le détecter facilement. »

Attention au zip

Si le DLL parvient à passer les filtres de sécurité, son exécution reste identique à celle constatée jusqu'à présent, à savoir que le rançongiciel part à la recherche de fichiers à chiffrer avant de rediriger ses victimes vers une page affichant la facture (et la méthodologie du mode de paiement). Petite variante, le mécanisme d'attaque attribue l'extension .zepto aux fichiers devenus illisibles. « Comparé aux précédentes, cette nouvelle variante ajoute un autre niveau d'obscurcissement qui déchiffre et exécute le réel script chargé du téléchargement de Locky », constatent toutefois les chercheurs.

Le mode de distribution et d'infection de JS/Locky.AT!Eldorado, nom de cette nouvelle variante de Locky, n'a, lui, pas changé : il tente toujours de se propager par l'envoi d'un e-mail trompeur invitant à cliquer sur une pièce jointe au format ZIP renfermant le code Javascript qui va déclencher la décompression des fichiers et l'exécution des commandes de téléchargement de l'agent infectieux proprement dit. Etre doublement attentif lors de la réception de ce genre d'e-mail (et éviter de cliquer sur des fichiers ZIP sans être absolument certain de leur origine) reste le meilleur moyen d'éviter de l'infection.

Article original de Christophe Lagane



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Ransomware : Locky se fait passer pour un fichier système Windows

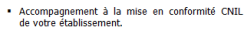
Où en est la protection des lanceurs d'alerte ?



(Cass. Soc. 30 juin 2016, n°15-10.557)

Ce faisant, la chambre sociale de la Cour de cassation se conforme à l'approche adoptée par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH, 12 février 2008, *Guja c. Moldova*, n°14277/04).

Article original de Frédéric Chhum, Avocat.



Original de l'article mis en page : Lanceurs d'alerte : nullité du licenciement d'un salarié ayant dénoncé de bonne foi des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale. Par Frédéric Chhum, Avocat.

**Seriez vous d'accord pour que
WhatsApp partage vos données
avec Facebook ?**



Seriez
vous
d'accord
pour que
WhatsApp
partage
vos
données
avec
Facebook
?

Les nouvelles règles de confidentialité de WhatsApp ne vont peut-être pas vous plaire.

Lorsque WhatsApp a annoncé son acquisition par Facebook en 2014, les utilisateurs et les défenseurs de la vie privée se sont inquiétés de ce qui allait advenir de leurs données. Pendant deux ans, les deux services sont restés indépendants. Cependant, aujourd'hui, WhatsApp a mis à jour ses règles de confidentialité, qui sont restées inchangées pendant 4 ans.

Et celles-ci n'excluent plus l'utilisation par Facebook des données du milliard de personnes utilisent WhatsApp pour optimiser ses publicités.

« [...] en connectant votre numéro de téléphone avec les systèmes de Facebook, ce dernier peut vous offrir de meilleures suggestions d'amis et vous montrer des publicités plus pertinentes si vous avez un compte Facebook. Par exemple, vous pouvez voir une publicité d'une entreprise avec laquelle vous avez déjà travaillé au lieu de voir celle d'une entreprise dont vous n'avez jamais entendu parler », lit-on dans un communiqué de WhatsApp.

Cependant, le service explique aussi que cette « coordination » avec Facebook permettra également à WhatsApp de faire des choses comme « suivre des mesures de base sur la fréquence d'utilisation de nos services des gens et améliorer la lutte contre les spams ».

Et WhatsApp a bien clarifié que même si il va d'avantage collaborer avec Facebook, ses messages sont chiffrés de bout en bout, ce qui signifie que théoriquement, personne (ni Facebook, ni WhatsApp) ne peut accéder au contenu.

Le modèle économique de WhatsApp se précise

Pour rappel, WhatsApp était à l'origine une application payante, mais gratuite la première année. Cependant, le service a récemment décidé supprimer les frais annuels, pour devenir entièrement gratuit. Cependant, WhatsApp n'entend pas gagner de l'argent en affichant des bannières publicitaires, mais plutôt en misant sur des fonctionnalités pensées pour les relations entre clients et entreprises. Et les nouvelles règles de confidentialités reflètent aussi ce projet.

Article original de Setra



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : WhatsApp va partager vos données avec Facebook